

N° 102

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME I

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par M. Claude MONT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, *président* ; Jean Péridier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, *vice-présidents* ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires* ; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Gilbert Devèze, Emile Didier, Jacques Duclos, Lucien Gautier, Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislas du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jules Pinsard, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 1), 1232 (tome I) et in-8° 169.

Sénat : 98 et 99 (tomes I, II et III, annexe 1) (1974-1975).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Français à l'étranger.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction. — Exposé sommaire des grandes lignes du budget des Affaires étrangères.	4
PREMIÈRE PARTIE. — Les conséquences du dernier conflit au Proche-Orient.	5
DEUXIÈME PARTIE. — La crise de l'Europe communautaire	8
TROISIÈME PARTIE. — La Conférence de Sécurité et de Coopération en Europe.	12
QUATRIÈME PARTIE. — Le désarmement et les M.B.F.R	15
Conclusion	19
<i>Annexe I.</i> — Communiqué publié à l'issue de la Conférence sur les problèmes de l'énergie (Washington 13.2.74)	21
<i>Annexe II.</i> — Arrangement intervenu à Luxembourg entre les Six au sujet du vote majoritaire au Conseil de la C.E.E. (29.1.1966)	24
<i>Annexe III.</i> — Déclaration adoptée par le Conseil de l'Atlantique-Nord le 19 juin 1974.	25

Mesdames, Messieurs,

Les nouvelles charges qui incombent à votre rapporteur pour avis de la Commission des Affaires étrangères l'ont amené tout d'abord à une réflexion sur le rôle que cette Commission a à jouer dans un débat budgétaire.

Première constatation. — Les crédits du budget des Affaires étrangères, qui sont relativement modestes puisqu'ils n'atteignent que 1.398 millions de francs, si l'on en écarte les crédits pour les Affaires culturelles, scientifiques et techniques, sont destinés à la gestion du Ministère et au fonctionnement de ses services. Il s'agit en quelque sorte des moyens qui sont mis à la disposition d'un Ministre qui, dans le cadre de la solidarité gouvernementale, applique une politique dans le domaine des Affaires extérieures.

Deuxième constatation. — Lors de leur réunion du 29 octobre, les présidents de nos Commissions permanentes, réunis par le Président du Sénat, ont sagement rappelé qu'il appartenait à la Commission des Finances de se préoccuper des considérations financières des crédits budgétaires, alors que les Rapporteurs pour avis devaient s'intéresser davantage aux questions de leur compétence.

Troisième constatation. — Lorsque vient en séance publique le débat sur le budget des Affaires étrangères, c'est la politique étrangère qui est évoquée et qui reste en tout cas au premier plan des préoccupations des orateurs.

Nous nous sommes donc interrogés sur le point de savoir s'il ne serait pas judicieux de donner une orientation nouvelle à notre rapport en abandonnant pratiquement tout examen des crédits proprement dits — qui fait l'objet de l'excellent rapport fait au nom de la Commission des Finances par notre collègue Héon — pour faire porter l'essentiel de notre effort sur les grands problèmes de l'actualité internationale. Cette vue est évidemment ambitieuse et la tâche est probablement beaucoup plus ardue. Nous allons cependant en tenter l'expérience. Il ne s'agit évidemment pas d'embrasser l'ensemble des secteurs d'activité de notre politique étrangère en portant sur chacun d'entre eux un jugement de valeur sur laquelle la Commission aurait à se prononcer formellement. Il s'agit plus modestement d'analyser les principaux événements diplomatiques de l'année écoulée et de dégager à travers les discours et les prises de position, quelle a été l'attitude de notre pays face aux grands problèmes de l'heure. Nous tenterons ensuite d'en tirer quelques conclusions.

Avant d'aborder ces problèmes de fond, il nous faut tout de même dans une rapide introduction, donner les principales caractéristiques du budget 1975 :

INTRODUCTION

Le montant total du projet de budget du Ministère des Affaires étrangères pour 1975 (coopération non comprise) s'élève à 2.742.959.677 F contre 2.449.533.433 F en 1974.

L'augmentation en pourcentage de ce projet par rapport au budget de l'exercice écoulé est extrêmement modeste et de l'ordre de 11,9 % très inférieur à celle du budget de l'Etat. Modeste, également, est la place que le budget des Affaires étrangères continue d'occuper dans l'ensemble du budget de l'Etat : environ 1 %.

Les dépenses ordinaires sont accrues de 12,2 %, sensiblement au même rythme que celles des autres administrations; *les dépenses en capital* diminuent de 16,6 % pour les autorisations de programme et n'augmentent que de 3,6 % pour les crédits de paiement. Ce sont là, on le voit, des dispositions draconiennes.

La répartition des principaux postes des dépenses ordinaires fait apparaître l'importance relative accordée aux différentes activités du Département :

	%	Contre en 1974
Administration centrale et services extérieures (gestion)....	23,90	22,83
Affaires culturelles et techniques.	48,86	48,62
Organisations internationales ...	22,72	23,71
Information et presse	1,29	1,38
Aide militaire	2,28	2,56
Aide et assistance, activités diverses.....	0,96	0,91

Les Affaires culturelles constituent toujours la masse la plus importante et représentent environ la moitié de ce budget. Elles font, comme de coutume, l'objet d'un rapport particulier. Par ailleurs, on notera des diminutions dans toutes les rubriques à l'exception de l'administration centrale et des services extérieurs (où les traitements prennent toujours la place essentielle). L'aide et l'assistance voient croître au contraire leur dotation.

PREMIÈRE PARTIE

LES CONSÉQUENCES DU DERNIER CONFLIT AU PROCHE-ORIENT

L'actualité internationale de l'année écoulée a bien entendu été dominée par les conséquences de la quatrième guerre au Proche-Orient entre Israël et ses voisins arabes.

Celles-ci nous semblent être de trois ordres :

— Les pays arabes, malgré les résultats incertains des combats, se sont sentis considérablement confortés pour ce qu'ils ont réussi à présenter comme un succès de leurs armes; le fait d'être arrivé à prendre pied en masse sur la rive orientale du canal, d'avoir bousculé les défenses israéliennes de la ligne Bar Lev, d'avoir détruit une grande part du potentiel militaire adverse, a favorisé la disparition du complexe d'infériorité arabe et de l'invulnérabilité d'Israël.

La solidarité politique de tous les Etats arabes a joué pleinement et s'est traduite par les mesures de réduction de la production puis d'embargo sélectif sur les livraisons de pétrole aux pays consommateurs, ainsi que sur une augmentation considérable des prix du brut.

— En revanche les pays de l'Europe occidentale les plus affectés par cet embargo, malgré les liens qui les unissent au sein de la C.E.E., n'ont pas fait preuve de la solidarité les uns vis-à-vis des autres que l'on était en droit d'attendre.

Les Neuf se sont mis cependant d'accord sur le texte d'une déclaration commune le 6 novembre 1973 dans laquelle ils estiment qu'un accord de paix doit être fondé notamment sur les points suivants :

- 1^o L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force;
- 2^o La nécessité pour Israël de mettre fin à l'occupation territoriale qu'elle maintient depuis le conflit de 1967;

- 3° Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région et leur droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues;
- 4° La reconnaissance que, dans l'établissement d'une paix juste et durable, il devra être tenu compte des droits légitimes des Palestiniens.

— L'Europe prend en même temps conscience de sa dangereuse vulnérabilité quant à son approvisionnement énergétique et de son poids politique relatif sur la scène mondiale: après les performances diplomatiques de M. Kissinger qui réussit à obtenir un désengagement puis un retrait des forces en présence tant sur le Golan que dans le Sinaï, la Conférence réunie à Genève pour négocier et tenter le retour à la paix exclut toute participation européenne; seuls les U.S.A. et l'U.R.S.S. apportent leur soutien respectif aux belligérants.

* * *

Pour faire face aux conséquences de la crise du pétrole, le Gouvernement français, estimant que la solution ne pouvait être trouvée que dans la concertation entre tous les pays concernés, c'est-à-dire la Communauté mondiale, a proposé la tenue d'une conférence sous l'égide de l'O.N.U.

Au même moment, les Etats-Unis convoquaient pour les 11 et 12 février à Washington, une conférence des principaux pays importateurs de pétrole à laquelle étaient invités, en plus des neuf membres de la C.E.E., le Canada, le Japon et la Norvège. La Communauté européenne y fut représentée en tant que telle par le Président du Conseil des Ministres et le Président de la Commission.

Malgré cela, on sait que la France, tout en signant le communiqué publié le 13 février 1974 (1) à l'issue de la Conférence, a refusé d'adhérer à un certain nombre de paragraphes, notamment celui qui prévoyait qu'un groupe d'experts serait chargé de diriger et coordonner la mise au point d'un programme d'action dans les domaines suivants :

- la conservation de l'énergie et le freinage de la demande;
- un système d'allocation des disponibilités en pétrole pendant les périodes d'urgence et de pénurie grave;

(1) Voir le texte du communiqué en annexe.

- l'accélération de la mise au point de sources d'énergie supplémentaires, de manière à diversifier les fournitures d'énergie;
- l'accélération des programmes de recherche et de mise au point dans le domaine énergétique par l'intermédiaire d'efforts internationaux de coopération.

Le Conseil de l'O.C.D.E. vient d'approuver, le 15 novembre, la création de l'Agence internationale pour l'énergie à laquelle seize pays (et non plus 12) participent au départ : les huit partenaires de la France au sein de la C.E.E., les Etats-Unis, le Japon, le Canada, la Turquie et l'Espagne, ainsi que trois pays neutres : la Suisse, la Suède et l'Autriche.

Les statuts de l'agence prévoient qu'elle sera dotée d'un comité de direction comprenant les représentants de tous les pays membres et qui sera habilité à adopter ses propres règlements et règles de vote.

De leur côté, les Neuf se sont mis d'accord sur une initiative française pour engager avec les pays arabes un *dialogue euro-arabe*. Il s'agit d'établir entre pays européens et arabes un système de coopération qui permette de réaliser des projets communs en matière industrielle, agricole, financière et culturelle. D'après le Ministre français des Affaires étrangères, la mise en place des instances appropriées est à peu près achevée : la Commission générale groupant tous les Etats membres de la C.E.E. et de la Ligue arabe, ainsi que la Commission de Bruxelles et le secrétariat de la Ligue doivent se réunir prochainement. La demande de participation en tant qu'observateur de l'Organisation de Libération de la Palestine à ce dialogue risque toutefois de poser de nombreux problèmes.

Le Président de la République, lors de sa réunion de presse du 24 octobre a préconisé la tenue d'une conférence d'un nombre restreint de pays qui réunirait en nombre égal des pays représentant les principaux exportateurs de pétrole, les pays industrialisés importateurs et les pays non industrialisés également importateurs. L'Europe des Neuf devrait y être représentée en tant que telle.

Cette proposition française n'est pas incompatible avec le programme en cinq points présenté le 14 novembre par M. Kissinger et conditionnant l'ouverture d'un dialogue avec les producteurs au resserrement de la solidarité entre les pays consommateurs. La date envisagée par la France pour la Conférence tripartite pourrait être retardée et le délai ainsi ménagé mis à profit pour mettre sur pied le programme commun des pays consommateurs auquel la France ne s'oppose pas.

DEUXIÈME PARTIE

LA CRISE DE L'EUROPE COMMUNAUTAIRE

Les divergences entre Européens que nous venons d'évoquer à propos de la crise pétrolière ne font qu'illustrer les difficultés de l'entreprise européenne et montrent à l'évidence que celle-ci est encore loin d'être une réalité politique.

Plus grave que l'absence de progrès est encore le recul enregistré sur les acquis communautaires : l'Union douanière et la politique agricole commune elles-mêmes qu'on croyait définitivement établies, sont remises en cause par les distorsions de plus en plus prononcées entre les économies et les monnaies de tous les partenaires ; la tendance s'accroît du retour aux mesures nationales pour faire face aux difficultés de l'heure.

Pour dépeindre la situation actuelle de la Communauté, nous reprendrons les conclusions du rapport d'information établi par la délégation française au Parlement européen sur l'activité de cette Assemblée en 1973 et — paru sous la signature de notre président — qui nous semble parfaitement définir, malgré le décalage de plusieurs mois, les données du problème européen.

« L'année 1973 n'aura été, dans l'ensemble, que l'année des piétinements de l'Europe et de son absence de la scène politique internationale. Bien plus, elle aura vu naître les premiers doutes sur la volonté de la Communauté de répondre de manière commune aux défis communs lancés à ses Etats membres.

On l'a dit, 1973 aura été l'année des défis à l'Europe, ceux qu'elle s'était lancés à elle-même lors du Sommet de Paris et ceux qui lui ont été lancés de l'extérieur. Dans les deux cas les commencements de réponse qu'elle a apportés ne laissent pas d'inquiéter. S'agit-il du défi que la Communauté s'était lancé en s'engageant à passer à la deuxième étape de l'Union économique et monétaire, à instituer un Fonds de développement régional, à définir des programmes d'action dans tous les secteurs de l'activité communautaire avant le 1^{er} jan-

vier 1974? Le bilan dans ces trois domaines est très largement négatif : la Communauté n'a pas su franchir un premier pas décisif dans la voie de la réalisation de l'Union européenne.

S'agit-il des défis « atlantique », diplomatique et économique qui fournissaient à la Communauté l'occasion de définir une attitude commune dans les relations transatlantiques, d'œuvrer directement pour le rétablissement de la paix au Proche-Orient, de définir et d'appliquer une politique commune de l'énergie tendant à réduire sa dépendance? La Communauté ne sera parvenue à donner au monde que l'image de ses divisions internes, de son insignifiance politique et de sa vulnérabilité économique.

Sans doute la Communauté peut-elle dans certains cas invoquer des circonstances atténuantes ; ainsi les troubles monétaires internationaux ont-ils sérieusement compromis la réalisation de progrès en matière d'union économique et monétaire. Sans doute peut-elle aussi se prévaloir de certains succès ; en plusieurs occasions la Communauté a parlé d'une seule voix — singulièrement dans sa déclaration du 6 novembre sur le Proche-Orient — elle a décidé un renforcement de sa coopération en matière de politique étrangère, elle a ébauché une politique énergétique commune.

Toutefois, au seuil de l'année 1974, on pouvait s'interroger sur la volonté de l'Europe de faire face de manière commune au nouveau défi né de la crise de l'énergie.

L'enchérissement du prix du pétrole et des autres matières premières allait entraîner pour la plupart des économies de la Communauté élargie des déficits extérieurs considérables, hypothéquant la croissance et détruisant les grands équilibres fondamentaux déjà compromis par l'accélération de l'inflation. La Communauté saurait-elle réagir par un surcroît de solidarité ou bien risquerait-elle de remettre en cause l'acquis communautaire? Il ne faisait guère de doute alors que, face à ces menaces de reculs, seul un sursaut politique pouvait empêcher qu'après avoir piétiné en 1973, la Communauté ne régresse l'année suivante.

Devant la dégradation du fonctionnement des institutions les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont pris en charge eux-mêmes à la mi-décembre le destin de la Communauté. Mais, les premières semaines de l'année 1974 devaient montrer à l'évidence les limites des Sommets, cette « institution parallèle de la Communauté ». Les intentions ou engagements affirmés lors du Sommet de Copenhague n'étaient toujours pas traduits en actes. Et s'il en est ainsi, n'est-ce pas moins, en dernière analyse, le fait des institutions elles-mêmes que celui de

l'absence d'une authentique volonté politique, sans laquelle les déclarations d'intentions et les engagements solennels demeurent des vœux pieux. D'une certaine manière l'année 1973 aura marqué l'apparition et en même temps l'échec d'une Europe des paroles. C'est une Europe des actes qu'attendent les peuples de nos neuf pays que représente le Parlement européen.»

En novembre 1974, ces conclusions pessimistes sur le devenir européen restent pleinement valables. N'est-ce pas le ministre lui-même qui a parlé du délabrement de l'Europe ?

Un espoir subsiste cependant : celui qui nous est donné par les propos constructifs tenus à plusieurs reprises par le Président de la République et qui ne peuvent faire douter de sa volonté d'aller de l'avant.

Ce sont également les propositions que le Gouvernement vient de présenter à nos partenaires en vue d'une conférence au sommet qui se tiendrait les 9 et 10 décembre prochains.

Les propositions françaises concernant l'organisation politique de l'Europe portent d'abord sur l'amélioration du fonctionnement des institutions européennes.

Depuis l'Arrangement intervenu à Luxembourg entre les Six le 29 janvier 1966 au sujet du vote majoritaire au Conseil de la C.E.E. (voir texte en annexe) pratiquement toutes les décisions du Conseil sont considérées par chaque partenaire comme très importantes et requièrent donc un vote unanime, contrairement aux dispositions des traités de Rome qui prévoyaient qu'après la fin de la période transitoire, le vote à la majorité qualifiée deviendrait la règle générale. La pratique du veto systématique constitue évidemment un des éléments et non des moindres du blocage des décisions au niveau communautaire.

Le Gouvernement français souhaiterait que l'on assouplisse cette règle de l'unanimité tout au moins pour les questions qui n'affectent pas les intérêts vitaux des Etats membres. Dans la vie courante du Conseil, dans l'activité quotidienne de la Commission, il ne faudrait plus invoquer à tout propos la règle de l'unanimité.

Le deuxième point des propositions françaises concerne la tenue régulière de réunions des Chefs de Gouvernement des 9 partenaires; ceux-ci, assistés de leurs Ministres des Affaires étrangères, se rencontreraient périodiquement pour traiter des affaires de la Communauté

et siègeraient en tant que Conseil communautaire en appliquant soit les procédures prévues par le traité de Rome soit celles prévues pour la coopération politique suivant les matières à examiner.

Enfin la troisième proposition française qui n'est pas la moins importante vise à demander à nos partenaires de se mettre d'accord dans un délai raisonnable, sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

TROISIÈME PARTIE

LA CONFÉRENCE DE SÉCURITÉ ET DE COOPÉRATION EN EUROPE

Il nous a paru intéressant de faire figurer dans ce rapport un chapitre retraçant l'historique de cette conférence et faisant état de ses derniers développements.

I. — Après la première phase de la C.S.C.E., qui a réuni à Helsinki, en juillet 1973, les Ministres des Affaires étrangères des trente-cinq Etats participants — trente-trois Etats européens, les Etats-Unis et le Canada — la deuxième phase de la Conférence siège à Genève depuis le 18 septembre 1973. Elle comprend les travaux d'un Comité de coordination, de trois Commissions et de douze sous-commissions dont la tâche est de rédiger sur les différents points de l'ordre du jour, et conformément aux « Recommandations finales des consultations d'Helsinki », adoptées par les Ministres au cours de la première phase, les documents finals (déclarations, résolutions, recommandations) qui seront approuvés par les représentants des Etats participants lors de la troisième et dernière phase de la Conférence, laquelle se déroulera à Helsinki à une date et à un niveau de représentation qui ne sont pas encore arrêtés.

II. — Après une phase de discussion générale, l'état des travaux de rédaction peut être considéré comme suit :

— *La première Commission* a entamé la rédaction d'une déclaration sur les principes régissant les relations entre les Etats participants, sur la base de projets français, soviétique et yougoslave. La définition de chacun de ces principes, dont la liste avait été arrêtée lors des travaux préparatoires d'Helsinki, donne lieu à un débat minutieux en raison du caractère complexe des problèmes politiques et juridiques qui se trouvent posés — respect des principes à l'égard de tous les Etats, quelles que soient leurs solidarités idéologiques et leurs appartenances, valeur juridique de la déclaration, applicabilité envers tous les Etats du monde ou seulement dans les relations entre les Etats participants à la C.S.C.E., rapports de la déclaration avec la Charte

des Nations unies et les autres engagements internationaux existants, importance relative des différents principes et leurs liens mutuels, etc.

L'un des points les plus discutés est la question de savoir si l'énoncé du principe d'inviolabilité des frontières doit comporter ou non la mention de la possibilité de changer les frontières par des moyens pacifiques, par voie d'accord mutuel entre les Etats. Sans contester cette possibilité, l'Union Soviétique et les autres pays socialistes se refusent à la mentionner. La France estime préférable de le faire pour des raisons logiques et juridiques, mais s'efforce de trouver une solution qui puisse faire l'accord de tous.

Sont également discutés sous le premier point de l'ordre du jour un projet de convention sur le règlement pacifique des différends, présenté par la Suisse, un projet de résolution sur la mise en œuvre du principe du non-recours à la force, proposé par la Roumanie, ainsi que des « mesures de confiance » de caractère militaire (notification préalable des manœuvres et mouvements majeurs de troupes, invitation d'observateurs aux manœuvres). Les travaux relatifs à ces différents points sont moins avancés que ceux concernant la déclaration sur les principes. En ce qui concerne les « mesures de confiance », les débats ont montré la réticence de l'Union Soviétique à prendre les engagements précis auxquels souhaitent aboutir, non seulement les pays de l'O.T.A.N., mais plus encore les pays neutres.

— *La deuxième Commission* est engagée dans la rédaction de résolutions relatives aux différents aspects de la coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de l'environnement. Sur ces deux derniers sujets, les travaux progressent sans rencontrer de difficultés. Les débats relatifs aux échanges commerciaux progressent eux aussi, mais ils font ressortir deux conceptions différentes : tandis que les pays de la Communauté insistent sur les mesures d'ordre pratique qui permettraient de faire progresser les échanges, notamment par le développement des contacts d'affaires et l'amélioration de l'information mutuelle en matière économique, les pays de l'Est mettent l'accent sur les principes de la politique commerciale, et notamment sur l'octroi généralisé de la clause de la nation la plus favorisée, qu'ils tendent à interpréter dans un sens contraire aux pratiques du Marché commun. Entre ces deux tendances, un compromis paraît possible.

— Les problèmes les plus difficiles se présentent dans le domaine de *la troisième Commission* (contacts entre les hommes, diffusion de l'information, coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation). Ce n'est que tardivement que l'on est parvenu sur ces sujets à la phase de rédaction et l'on n'a encore agréé sur chacun d'eux que quelques phrases de caractère très général.

Les instructions approuvées à Helsinki par les Ministres prévoient en particulier que la Conférence examinera des propositions destinées « à faciliter, sur le plan individuel ou collectif, privé ou officiel, un mouvement et des contacts plus libres entre personnes, institutions et organisations des Etats participants », ainsi qu'à « faciliter une diffusion plus libre et plus large des informations de toute nature ». Les débats font ressortir des divergences importantes entre les participants quant à la façon de comprendre et d'exécuter ce mandat. Les divergences tiennent à des conceptions différentes de l'information et du contrôle de l'Etat sur le mouvement des personnes. Les pays occidentaux proposent certaines procédures précises tendant à faciliter par exemple la diffusion de la presse étrangère. Les pays socialistes préfèrent s'en tenir à des formules plus générales.

La deuxième phase de la Conférence comprend également la discussion des suites éventuelles que pourrait comporter celle-ci : création d'un organisme groupant les pays participants ou convocation de réunions de leurs représentants. Comme il est convenu que la solution de cette question dépendra du progrès réalisé au cours de la Conférence, c'est seulement vers la fin des travaux que des décisions pourront être prises sur ce sujet, qui, pour le moment, n'est examiné qu'à titre préliminaire.

III. — C'est également au vu des résultats des travaux de la deuxième phase que pourront être déterminés le niveau de représentation et la date de la phase finale. Nous espérons que celle-ci pourra se dérouler au début de l'an prochain, mais cela suppose une bonne volonté politique de la part de toutes les parties.

Quant au niveau de la troisième phase, il semble que l'on s'oriente vers une réunion des Ministres des Affaires étrangères. Certains pays souhaiteraient un niveau plus élevé. Il y aura lieu de se demander si ce niveau est justifié, compte tenu du jugement que l'on sera amené à porter sur les résultats des délibérations de Genève.

IV. — La délégation française participe activement aux échanges de vues qui ont lieu sur les sujets de la Conférence, entre les neuf pays de la Communauté, et elle se tient également en contact très étroit avec les représentants des autres pays occidentaux et des pays neutres, ainsi qu'avec les délégations des pays socialistes. Elle considère la C.S.C.E. comme une contribution à la détente et s'efforce donc, tout en défendant les principes auxquels elle est attachée, de faciliter la recherche de compromis et de contribuer à la création d'un climat de négociation qui soit favorable à cette recherche.

QUATRIEME PARTIE

LE DÉSARMEMENT ET LES M.B.F.R.

Les problèmes du désarmement et la conférence sur la réduction mutuelle et équilibrée des Forces en Europe (M.B.F.R.).

I. — Depuis une décennie, l'entreprise du *désarmement* a pris une orientation nouvelle et se consacre, à défaut de désarmement général et complet, à l'élaboration de mesures partielles. Il s'agit de mettre en œuvre une politique connue sous le nom de « politique de contrôle des armements » ou de « maîtrise des armements ». Le but est, dans un monde trop divisé pour qu'un désarmement véritable puisse être sérieusement entrepris, de maintenir un certain équilibre entre les deux plus grandes puissances. C'est ainsi que les conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT) se déroulent depuis plusieurs années entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., négociations qui ont déjà abouti en 1972, 1973 et 1974 à un certain nombre d'accords. De même, au cours de ces dernières années, des accords internationaux passés au titre du désarmement ont fait apparaître que les objectifs recherchés visent soit à empêcher les Etats d'accéder à la capacité nucléaire, soit à interdire le déploiement de certains armements, en général nucléaires, dans des régions déterminées ou dans des milieux encore récemment inaccessibles à l'homme, soit enfin à limiter, sur le plan régional, le développement des armements existants.

Depuis le traité de Moscou en 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, un certain nombre de traités ont été conclus dans le cadre d'une politique générale du désarmement. Si la France a signé le traité de l'Antarctique et le traité sur l'Espace, elle n'a adhéré ni au traité de Moscou, ni au traité de non-prolifération, ni à l'accord tendant à l'interdiction de fabrication des armes biologiques. Pour ce dernier cas, nous avons préféré adopter, sur le plan national, une législation nous interdisant à nous-mêmes le développement, la fabrication et le stockage de tout ce qui peut servir à la mise en œuvre de ces armes.

La France considérait, en effet, que sa participation à de tels traités risquait de compromettre son effort national tendant à se doter des armes nécessaires à sa défense, en l'espèce les armes nucléaires, et ne voulait pas aliéner son indépendance en ce domaine.

Compte tenu de l'état actuel des techniques, le Gouvernement français vient cependant d'annoncer la fin des essais nucléaires dans l'atmosphère, se conformant ainsi aux dispositions du traité de Moscou. *Peut-être a-t-il là une situation nouvelle et nous souhaiterions savoir du Ministre des Affaires étrangères s'il n'estime pas qu'une évolution de notre politique dans ce domaine pourrait être envisagée.*

II. — D'autre part, une *conférence pour la réduction des forces en Europe centrale* est en cours à Vienne depuis le 31 janvier 1973.

Cette conférence connue sous le nom de M.B.F.R. résulte d'une initiative de nos partenaires atlantiques, intervenue en juin 1968 dans ce que l'on a appelé « le signal de Reykjavik ». Cette entreprise, acceptée après de longues tergiversations par les partenaires du Pacte de Varsovie, a été matérialisée par un accord Kissinger-Brejnev du 12 septembre 1972 et a abouti à la réunion, à Vienne, de quatre sessions ordinaires. La quatrième a commencé le 24 septembre 1974,

Les conversations qui se déroulent entre presque tous les Etats membres de l'Alliance atlantique (sauf la France) et les membres du Pacte de Varsovie, tendraient à faire porter les réductions de forces dans les zones suivantes : Benelux, R.F.A., R.D.A., Pologne et Tchécoslovaquie.

a) *Le plan de l'Est du 8 novembre 1973.*

Ce plan porterait sur une réduction de 20.000 hommes, ensuite sur 5 % du total des effectifs subsistants, puis sur 10 %, en trois étapes d'un an pour les années 1975, 1976 et 1977. Cette réduction serait à répartir entre les troupes nationales et étrangères, les forces terrestres et aériennes, les armements conventionnels et nucléaires.

b) *Le plan des Occidentaux déposé le 22 novembre 1973* tendrait à réduire les forces à un plafond commun à l'Est et à l'Ouest de 700.000 hommes en deux phases, dont la première devrait aboutir au retrait d'une armée blindée soviétique contre celui de 29.000 soldats américains. Ces deux plans sont restés jusqu'à présent la base des discussions.

Certaines propositions accessoires ont été formulées.

a) *Du côté de l'Est*, une demande a été faite pour la réduction immédiate des forces de tous les Etats participants directs à la Conférence. L'Est a, toutefois, accepté en mai 1974 de limiter dans un premier temps l'effort demandé aux forces nationales à des réductions symboliques.

L'Est a proposé le 18 juin un système qui aurait permis que les réductions américaines et soviétiques représentent, dans une première étape, l'essentiel des réductions à exécuter avant la fin de l'année 1975.

Le 15 octobre 1974, l'Est a suggéré un accord particulier de réduction pour 1975 comme premier pas dans la voie de réductions ultérieures : 20.000 hommes avec leurs armements et les équipements correspondants dans chaque camp, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. diminuant chacun leurs forces de 10.000 hommes dans le premier semestre, les autres Etats participants, dans le second.

La R.F.A. et la Pologne, par exemple, opéreraient des réductions de 5.000 hommes, la réduction supplémentaire de 5.000 hommes restant à effectuer dans chaque camp, affecterait tous les autres participants directs.

b) *Du côté occidental.*

L'Ouest a offert le 22 mai 1974 un engagement de non-augmentation des forces des participants directs, autres que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. jusqu'à la deuxième phase des réductions. Le 5 juin, il a proposé de limiter dans le temps l'engagement pris par les Etats-Unis et l'U.R.S.S., c'est-à-dire de prévoir une clause de révision de cet engagement pour le cas où une deuxième phase ne suivrait pas dans un délai raisonnable.

En bref, l'Ouest s'est efforcé d'amener l'Est, par l'aménagement du lien entre la première et la deuxième phase de son plan, à en accepter les principes de plafond commun et de réduction initiale américano-soviétique.

L'Est a insisté pour que les forces à réduire comprennent aussi les forces aériennes. En outre, les forces blindées américaines pourraient se voir imposer un plafond pour rendre plus négociable le retrait de blindés soviétiques.

Enfin, pour les armements nucléaires, l'Ouest s'est opposé à leur inclusion dans la négociation malgré les demandes de l'Est.

Le 14 novembre dernier, le délégué belge à la Conférence de Vienne, parlant au nom des Occidentaux, a déclaré que malgré certaines

concessions soviétiques, les points de vue réciproques sont encore éloignés dans la mesure où le projet socialiste continue de s'inspirer du principe d'une réduction égale des forces qui aurait pour conséquence le maintien de la supériorité numérique des troupes du Pacte de Varsovie.

En conclusion, nous nous devons d'indiquer que plusieurs de nos alliés atlantiques participant à la Conférence ont déclaré au moins officiellement avoir trouvé à Vienne parmi les représentants du Pacte de Varsovie, des interlocuteurs valables disposés à continuer cette négociation semi-permanente qui, pour certains, semble avoir été promue au rang de but principal. Pour plusieurs, la Conférence est une arme de politique interne, une assurance contre des réductions unilatérales américaines; pour quelques européens, c'est un espoir de s'introduire un jour dans les négociations stratégiques américano-soviétiques. Pour notre pays, ces avantages seraient compensés par le risque d'avoir à se soumettre aux impératifs de la politique américaine et malgré certains efforts des représentants de la Communauté européenne, aucune garantie ne serait donnée contre une mise en cause des intérêts spécifiques de l'Europe. M. Brejnev, il ne faut pas l'oublier, avait accepté de discuter des réductions des armements en Europe à condition d'ouvrir une conférence sur la sécurité européenne. Un calendrier prévoyait le développement parallèle des deux négociations. Si la C.S.C.E. devait tout à coup avancer ses travaux et aboutir à des résultats concrets, l'U.R.S.S. pourrait vouloir débloquer la situation et l'aspect des choses deviendrait peut-être très vite différent à Vienne.

CONCLUSIONS

L'analyse à laquelle nous venons de nous livrer sur certains aspects de la politique étrangère, nous amène à poser au Ministre des Affaires étrangères un certain nombre d'interrogations sur l'avenir de notre politique. Ces interrogations se situent dans le cadre de la future conférence européenne au sommet, et des propositions très constructives que la France vient de faire à ses partenaires et que nous avons rappelées plus haut; elles tiennent également compte des déclarations plusieurs fois répétées par le Président de la République suivant lesquelles l'Europe devrait s'exprimer d'une seule voix dans les principales négociations internationales.

Etant donné la décision de nos partenaires de participer à l'Agence internationale de l'énergie, dont l'ampleur des tâches s'avère extrêmement grande, la position de la France qui n'a pas, jusqu'à présent, voulu apporter son adhésion, ne devrait-elle pas être revue au cas où une politique énergétique européenne commune serait enfin définie et où, au sein de l'Agence internationale, la politique de l'Europe pourrait apparaître comme formant un tout ?

De même, M. le Ministre des Affaires étrangères estime-t-il possible ou non que la France envisage de modifier son attitude quant à sa participation à des conférences comme celle du désarmement ou des M.B.F.R. dont font partie nos partenaires européens, permettant ainsi la définition d'une position commune entre les Neuf, comme nous avons réussi à le faire au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne, ceci dans le souci d'une plus grande cohésion de la Communauté européenne et d'une meilleure défense des intérêts de l'Europe ?

Déjà une certaine normalisation est apparue dans nos relations avec les Etats-Unis. La « décrispation », dont a parlé notre Ministre des Affaires étrangères, a amené les Etats-Unis à faire les concessions nécessaires pour nous permettre d'apposer notre signature à la déclaration d'Ottawa le 19 juin 1974 (dont nous reproduisons le texte en annexe à ce rapport). Elle a, en outre, non seulement mis fin à une querelle inutile entre la France et les Etats-Unis, mais a sensiblement amélioré le climat à l'intérieur même de la Communauté européenne.

La France reprenant sa place dans les grands débats internationaux, ne pourrait-elle, mieux qu'en s'abstenant, agir dans le sens du renforcement de l'ensemble européen dont elle fait partie et donner ainsi à l'Europe une chance d'affirmer sa personnalité?

La réussite d'une telle politique ne nous paraît pas quant à nous impossible si, parallèlement, nos efforts pour resserrer les liens communautaires sont largement soutenus par nos partenaires.

* *

Au cours de l'examen de ce rapport en Commission, M. Pisani a souligné que le déploiement de nos moyens diplomatiques ne sont plus conformes à l'état du monde et qu'il n'est pas souhaitable de poursuivre une politique qui, sous le couvert de la francophonie oriente trop exclusivement notre action vers l'Afrique.

M. Bayrou a précisé que son approbation du rapport tient à la forme interrogative sous laquelle ont été présentées les conclusions, sans préjuger du fonds.

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous demande d'apporter un avis favorable aux crédits du Ministre des Affaires étrangères.

ANNEXE I

COMMUNIQUÉ PUBLIÉ A L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE SUR LES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE A WASHINGTON

13 février 1974

DÉCLARATION LIMINAIRE

1. Les Ministres des Affaires étrangères de Belgique, du Canada, du Danemark, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, d'Irlande, d'Italie, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège, du Royaume-Uni, des Etats-Unis se sont réunis à Washington du 11 au 13 février 1974. La Communauté européenne était représentée en tant que telle par le Président du Conseil (des Ministres) et le Président de la Commission. Des Ministres des Finances, des Ministres ayant des responsabilités dans les domaines des affaires énergétiques, des affaires économiques et de la science et de la technologie ont aussi pris part à la réunion. Le Secrétaire général de l'O.C.D.E. a aussi participé à la réunion. Les ministres ont examiné la situation internationale de l'énergie et ses implications, et ont tracé une ligne d'action pour faire face à ce défi qui demande des solutions constructives et globales. A cette fin, ils sont convenus de mesures spécifiques pour assurer une coopération internationale efficace. Les ministres ont affirmé que les solutions au problème mondial de l'énergie devraient être recherchées en consultation avec les pays producteurs et les autres pays consommateurs.

ANALYSE DE LA SITUATION

2. Ils ont noté qu'au cours des trois dernières décennies, le progrès dans l'amélioration de la productivité et des niveaux de vie a été grandement facilité par la possibilité d'obtenir des fournitures croissantes d'énergie à des prix assez stables. Ils ont reconnu que le problème de la satisfaction de l'augmentation de la demande existait avant la situation présente et que les besoins de l'économie mondiale en fournitures croissantes d'énergie demandent des solutions positives à long terme.

3. Ils ont conclu que la situation énergétique présente résulte d'une intensification de ces facteurs sous-jacents et d'événements politiques.

4. Ils ont examiné les problèmes créés par la forte hausse des prix du pétrole et ont partagé la sérieuse inquiétude manifestée par le Comité des Vingt du Fonds monétaire international lors de sa récente réunion à Rome à propos des changements abrupts et profonds qui sont à prévoir pour la structure de la balance mondiale des paiements.

5. Ils sont convenus que les prix actuels du pétrole constituent une situation sans précédent pour la structure du commerce et des finances dans le monde. Ils ont reconnu qu'aucun des pays consommateurs ne pourrait espérer s'isoler de ces événements ou espérer traiter l'impact des prix du pétrole sur ses paiements par l'adoption de seules mesures monétaires ou commerciales. A leur avis, la situation présente, si elle est poursuivie, pourrait entraîner une sérieuse détérioration des

revenus et de l'emploi, intensifier les pressions inflationnistes et menacer le bien-être des pays. Ils ont estimé que des mesures financières ne pourront faire face, par elles-mêmes, aux tensions de la situation présente.

6. Ils ont exprimé une inquiétude particulière à l'égard des conséquences de la situation pour les pays en voie de développement et reconnu la nécessité d'efforts par la Communauté internationale tout entière pour résoudre ce problème. Aux prix actuels du pétrole, les coûts supplémentaires de l'énergie pour les pays en voie de développement affecteront gravement les perspectives de développement de ces pays.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

7. Ils ont affirmé que, dans la poursuite de politiques nationales, que ce soit dans le domaine de l'énergie, celui du commerce ou celui de la politique monétaire, des efforts devraient être faits pour harmoniser les intérêts de chaque pays, d'une part, et le maintien du système économique mondial de l'autre. Une Coopération internationale concertée entre tous les pays intéressés, y compris les pays producteurs de pétrole, pourrait aider à accélérer une amélioration de la situation de l'offre et de la demande, remédier aux conséquences économiques néfastes de la situation existante et établir les bases de relations internationales plus équitables et plus stables dans le domaine de l'énergie.

8. Ils ont estimé que ces considérations, prises dans leur ensemble, rendent essentielle une substantielle augmentation de la Coopération internationale dans tous les domaines. Chaque participant à la conférence a déclaré sa ferme intention de faire le maximum pour contribuer à un tel but, en étroite coopération tant avec les autres pays consommateurs qu'avec les pays producteurs.

9. Ils sont convenus de la nécessité d'un programme d'action d'ensemble pour faire face à tous les aspects de la situation mondiale de l'énergie par des mesures coopératives. Ce faisant, ils s'appuieront sur le travail de l'O.C.D.E. Ils ont reconnu qu'ils pourraient souhaiter inviter, en fonction des besoins, d'autres pays à se joindre à eux dans ces efforts. Un tel programme d'action comprendrait, en fonction des besoins, le partage des moyens et des efforts tout en concertant les politiques nationales dans des domaines tels que :

- la conservation de l'énergie et le freinage de la demande;
- un système d'allocation des disponibilités en pétrole pendant les périodes d'urgence et de pénurie grave;
- l'accélération de la mise au point de sources d'énergie supplémentaires, de manière à diversifier les fournitures d'énergie;
- l'accélération des programmes de recherche et de mise au point dans le domaine énergétique par l'intermédiaire d'efforts internationaux de coopération (1).

10. En ce qui concerne les questions économiques et monétaires, ils ont décidé d'intensifier leur coopération et de relancer les travaux entrepris au sein du F.M.I., de la Banque mondiale et l'O.C.D.E. sur les conséquences monétaires et économiques de la situation présente de l'énergie, en particulier pour faire face aux déséquilibres de balances des paiements. Ils sont convenus que :

(1) La France n'a pas adopté ce paragraphe.

- en traitant l'impact des prix du pétrole sur les balances des paiements, ils ont souligné l'importance d'éviter des dépréciations concurrentielles et l'escalade des restrictions sur le commerce et les paiements ou des mesures perturbatrices dans le domaine des emprunts extérieurs (2);
- bien que la coopération financière ne puisse atténuer que partiellement les problèmes qui sont récemment apparus pour le système économique international, ils intensifieront leurs travaux sur des mesures financières à court terme et sur d'éventuels mécanismes à long terme permettant de renforcer les facilités de crédit officielles et commerciales existantes (2);
- ils poursuivront des politiques économiques intérieures qui réduiront autant que possible les difficultés résultant du niveau actuel des coûts de l'énergie (2);
- ils feront des efforts soutenus pour maintenir et élargir le courant de l'aide au développement bilatéralement et par le canal des institutions multilatérales, sur la base d'une solidarité internationale s'étendant à tous les pays avec des ressources appropriées.

11. En outre, ils sont convenus d'accélérer, partout où ce sera possible, leurs propres programmes de nouvelles technologies et sources énergétiques qui aideront la situation de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale dans son ensemble.

12. Ils sont convenus d'examiner en détail le rôle des compagnies pétrolières internationales.

13. Ils ont souligné l'importance continue du maintien et de l'amélioration de l'environnement naturel en tant qu'éléments du développement de sources d'énergie et sont convenus d'en faire un but important de leurs activités.

14. Ils sont convenus, de plus, qu'il convient de mettre au point des rapports multilatéraux coopératifs avec les pays producteurs et les autres pays consommateurs, rapports qui tiendront compte des intérêts à long terme de tous. Ils sont prêts à échanger des informations techniques avec ces pays sur le problème de la stabilisation des fournitures d'énergie en ce qui concerne la quantité et les prix.

15. Ils se félicitent des initiatives de l'O.N.U. visant à traiter des problèmes globaux de l'énergie et des matières premières à un niveau mondial, et en particulier de l'initiative prévoyant une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE CONTINUATION

16. Ils sont convenus d'établir un groupe de coordination dirigé par des hauts fonctionnaires, pour diriger et coordonner la mise au point des mesures mentionnées ci-dessus. Le groupe de coordination décidera comment organiser au mieux sa tâche. Il devrait :

- surveiller et mettre au point les tâches qui pourraient être données aux organisations existantes;
- établir les groupes de travail *ad hoc* qui pourront se révéler nécessaires pour entreprendre les tâches pour lesquelles il n'existe pas actuellement d'organisme adéquat;
- diriger la préparation d'une conférence des pays consommateurs et des pays producteurs, qui sera tenue le plus tôt possible et qui, si nécessaire, sera précédée par une nouvelle réunion des pays consommateurs (1).

17. Ils sont convenus que la préparation de telles réunions devrait comprendre des consultations avec les pays en voie de développement, les autres pays consommateurs et les pays producteurs.

(1) La France n'a pas adopté ce paragraphe.

(2) La France n'a pas adopté cet alinéa.

ANNEXE II

ARRANGEMENT INTERVENU A LUXEMBOURG ENTRE LES SIX AU SUJET DU VOTE MAJORITAIRE AU CONSEIL DE LA C.E.E. 29 JANVIER 1966

I. — Lorsque, dans le cas de décisions susceptibles d'être prises à la majorité sur proposition de la Commission, des intérêts très importants d'un ou plusieurs partenaires sont en jeu, les membres du Conseil s'efforceront dans un délai raisonnable d'arriver à des solutions qui pourront être adoptées par tous les membres du Conseil dans le respect de leurs intérêts mutuels et de ceux de la Communauté, conformément à l'article 2 du traité.

II. — En ce qui concerne le paragraphe précédent, la délégation française estime que, lorsqu'il s'agit d'intérêts très importants, la discussion devra se poursuivre jusqu'à ce que l'on soit parvenu à un accord unanime.

III. — Les six délégations constatent qu'une divergence subsiste sur ce qui devrait être fait au cas où la conciliation n'aboutirait pas complètement.

IV. — Les six délégations estiment néanmoins que cette divergence n'empêche pas la reprise, selon la procédure normale, des travaux de la Communauté.

V. — Les membres du Conseil se proposent d'adopter les décisions ci-après d'un commun accord à l'unanimité :

- Règlement financier agricole;
- Complément à apporter à l'organisation du marché des fruits et légumes;
- Règlement portant organisation du marché du sucre;
- Règlement portant organisation du marché des matières grasses;
- Fixation des prix communs : viande bovine, riz, sucre, huile d'olive, graines oléagineuses, lait.

D'autre part, il a été reconnu que toutes les questions concernant le Kennedy Round seraient considérées comme « très importantes ».

ANNEXE III

TEXTE DE LA DÉCLARATION ATLANTIQUE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD, RÉUNI A OTTAWA, LE MERCREDI 19 JUIN 1974

1. Les membres de l'Alliance de l'Atlantique-Nord constatent que le traité signé il y a vingt-cinq ans pour protéger leur liberté et leur indépendance, a consacré la solidarité de leurs destins. Sous sa protection, les alliés ont maintenu leur sécurité, permettant ainsi à l'Europe de l'Ouest de se relever de ses ruines et de jeter les bases de son unité. Cette même protection permet aux alliés de préserver les valeurs qui constituent l'héritage de leur civilisation.

2. Les membres de l'Alliance réaffirment leur conviction que le traité de l'Atlantique-Nord fournit la base indispensable de leur sécurité, rendant ainsi possible la poursuite de la détente. Ils se félicitent des progrès qui ont été accomplis dans la voie de la détente et de l'harmonie entre les nations, et du fait qu'une conférence de trente-cinq pays d'Europe et d'Amérique du Nord s'efforce actuellement de définir les normes propres à accroître la sécurité et la coopération en Europe. Ils sont d'avis que tant que les circonstances ne permettront pas l'introduction d'un désarmement général, complet et contrôlé, qui seul pourrait apporter aux uns et aux autres une véritable sécurité, il importe que soient maintenus entre eux les liens qui les unissent. Les alliés ont le désir commun de réduire la charge des dépenses de défense qui pèse sur leurs peuples. Cependant, les Etats qui veulent maintenir la paix, n'y sont jamais parvenus en négligeant leur propre sécurité.

3. Les membres de l'Alliance réaffirment que leur défense commune est solidaire et indivisible. Une attaque contre l'un ou plusieurs d'entre eux dans la zone d'application du traité sera considérée comme une attaque contre tous. Le but commun est de prévenir toute tentative d'une puissance étrangère de porter atteinte à l'indépendance ou à l'intégrité d'un pays de l'Alliance.

4. En même temps, ils constatent que les données de leur défense commune se sont trouvées profondément modifiées au cours des deux dernières années.

Les rapports stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont atteint une situation de quasi-équilibre. De ce fait, bien que tous les pays de l'Alliance restent vulnérables à une attaque, la nature du danger auquel ils sont exposés a évolué. En conséquence, les problèmes que pose à l'Alliance la défense de l'Europe ont revêtu un caractère différent et plus spécifique.

5. Cependant, les éléments essentiels de la situation qui a conduit à la signature du traité n'ont pas changé. Bien que l'engagement de tous les alliés de participer à la défense commune réduisent le risque d'une agression extérieure, la contribution à la sécurité de l'Alliance tout entière, assurée par les forces nucléaires des Etats-Unis, basées aux Etats-Unis aussi bien qu'en Europe, ainsi que la présence de forces nord-américaines en Europe, demeure indispensable.

6. Il en résulte toutefois pour l'Alliance l'obligation d'apporter un soin attentif aux risques auxquels elle se trouve exposée sur le théâtre européen et de mettre en œuvre tous les moyens aptes à les conjurer.

Les pays européens fournissent les trois quart du potentiel classique de l'Alliance en Europe, et deux d'entre eux disposent de forces nucléaires en mesure de jouer un rôle dissuasif propre, contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance.

Ils s'engagent à apporter la contribution nécessaire au maintien de la défense commune à un niveau capable de dissuader et, au besoin, de repousser toute entreprise dirigée contre l'indépendance et l'intégrité territoriale des membres de l'Alliance.

7. Les Etats-Unis, de leur côté, réaffirment qu'ils s'engagent à n'accepter aucune situation qui exposerait leurs alliés à une pression extérieure politique ou militaire susceptible d'aliéner leur liberté, et déclarent qu'ils sont résolus, en union avec leurs alliés, à maintenir des forces en Europe, au niveau que requerra la crédibilité de la stratégie de dissuasion et à maintenir la capacité de défendre la zone de l'Atlantique-Nord si la dissuasion échouait.

8. Les membres de l'Alliance affirment à ce propos que la finalité de toute politique de défense étant d'interdire à l'adversaire éventuel d'atteindre par un conflit armé les objectifs qu'il voudrait imposer, toutes les forces nécessaires seraient employées à cette fin. Tout en réaffirmant que l'un des principaux objectifs de leurs politiques est de rechercher des accords qui réduiraient les risques de guerre, ils déclarent aussi que de tels accords ne doivent pas limiter leur liberté d'employer pour la défense commune, en cas d'attaque, toutes les forces à leur disposition.

9. Tous les membres de l'Alliance sont convaincus que la présence continue de forces canadiennes et de forces substantielles américaines en Europe joue un rôle irremplaçable pour la propre défense de l'Amérique du Nord aussi bien que pour celle de l'Europe. De manière analogue, les forces substantielles des alliés européens servent à défendre l'Europe de même que l'Amérique du Nord. Il est également reconnu que les progrès à venir vers l'unité, progrès que les pays membres de la Communauté européenne sont déterminés à accomplir, devraient, le moment venu, avoir un effet bénéfique sur la contribution à la défense commune de l'Alliance de la part de ceux d'entre eux qui en sont aussi membres. Les alliés considèrent aussi que le maintien de la sécurité et de la stabilité dans les zones couvertes par le traité peut se trouver menacé par des événements survenant dans d'autres parties du monde. A cet égard, la contribution apportée par les pays de l'Alliance au maintien de la sécurité internationale et de la paix mondiale est reconnue comme étant d'une grande importance.

10. Les membres de l'Alliance estiment que leur volonté d'unir leurs efforts pour assurer la défense commune leur fait obligation de maintenir et d'améliorer l'efficacité de leurs forces, chaque pays devant assumer, en fonction de son rôle dans la structure de l'Alliance, sa juste part des charges assurant la sécurité de tous. Inversement, ils considèrent que rien ne doit être accepté à l'occasion de négociations en cours ou à venir qui puisse diminuer cette sécurité.

11. Les alliés sont convaincus que, pour atteindre les buts qui leur sont communs, il leur faut maintenir entre eux une étroite consultation et un esprit de coopération et de confiance mutuelle, et promouvoir ainsi les conditions nécessaires pour la défense et favorables pour la détente, lesquelles sont complémentaires.

Dans l'esprit d'amitié, d'égalité et de solidarité qui caractérise leurs rapports, ils sont fermement résolus à se tenir pleinement informés et à renforcer la pratique de consultations franches et en temps opportun, par tous les moyens qui pourraient

être appropriés, sur les questions touchant leurs intérêts communs en tant que membres de l'Alliance, en tenant compte de ce que ceux-ci peuvent être influencés par des événements survenant dans d'autres parties du monde.

Ils désirent veiller également à ce que leurs rapports essentiels sur le plan de la sécurité s'appuient sur des relations politiques et économiques harmonieuses.

* *

12. Ils rappellent qu'ils ont proclamé leur attachement aux principes de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et de progrès social, fruits de leur héritage spirituel commun, et ils déclarent leur intention de développer et d'approfondir la mise en œuvre de ces principes dans leur pays. Ces principes interdisant, par leur essence même, tout recours à des méthodes incompatibles avec la promotion de la paix dans le monde, ils réaffirment que leurs efforts, tendant à préserver leur indépendance, à maintenir leur sécurité et à améliorer le niveau de vie de leurs peuples, excluent toute agression contre qui que ce soit, ne sont dirigés contre aucun autre pays et visent à l'amélioration générale des relations internationales. En Europe, leur objectif demeure la recherche de l'entente et de la coopération avec tous les pays du continent. Dans le monde, chacun d'entre eux se reconnaît l'obligation d'aider selon ses moyens les pays en voie de développement.

13. Ils reconnaissent que la cohésion de l'Alliance a trouvé son expression, non seulement dans la coopération entre les gouvernements des pays membres, mais aussi dans les libres échanges de vues entre les représentants élus des peuples de l'Alliance. En conséquence, ils se déclarent prêts à promouvoir le renforcement des liens entre les parlementaires.

14. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la signature du traité de l'Atlantique-Nord, les membres de l'Alliance atlantique réaffirment ainsi leur attachement à leurs buts et à leurs idéaux. Tournant leurs regards vers l'avenir, et, certains que la vitalité et la créativité de leurs peuples sont à la mesure des défis avec lesquels ils sont confrontés, ils se déclarent convaincus que l'Alliance atlantique continuera à jouer un rôle essentiel dans la construction de la paix durable qu'ils sont résolus à édifier.